LE NOUVEAU POSTE DE RADIO P.T.T. NORD

Un article paru dans un journal Radioélectrique relativement à l'érection de la nouvelle station Radiotélephonique appelée à remplacer la station actuelle de trop faible puissance, a devancé l'intention de l'Association de Radophonie dinformer, sur ce point, le public.

Il est exact, en effet, que l'Association de Radiophonie et l'Administration des P. T. T. ont le dessein de donner à Radio P.T.T. Nord une puissance en rapport avec l'importance économique et artistique de notre région. Cette puissance permettra non seulement de maitriser les interférences étrangères qui gênent considérablement l'écoute de Lille dans certaines localités, mais surtout de rendre possible l'écoute sur simple galène dans un rayon considérable bien plus étendu que la zone actuellement couverte dans ces conditions.

Selon les données de la technique moderne la future station sera éloignée de Lille de 15 kilomètres.

C'est en effet à Camphin en Carembault, le long de la route nationale 25 de Lille à Lens, exactement à 3 kilomètres au delà de la route qui conduit à Phalempin que se dresseront les deux pylones de 100 mètres de hauteur qui supporteront la nouvelle antenne et encadreront les bâtiments du poste émetteur.

La puissance-antenne prévue estde 12 à 15 kilowatts susceptible d'être ultérieurement augmentée.

On peut espérer que le nouveau Radio P.T.T.-Nord sera tant par sa puissance que par la perfection de sa technique un des meilleurs postes français.

Notons que les galénistes actuels ne verront pas leur réception amoindrie par l'éloignement de l'antenne et que la construction du nouveau poste assurera au contraire des conditions plus favorables d'écoute.

Ces conditions plus favorables seront également réalisées pour les lampistes lillois qui ne seront plus gênés dans leur réception d'autres postes.

La grève de la Compagnie de l'Escarpelle

Le mouvement que nous avons annoncé a eu plus d'ampleur qu'on ne le supposait.

En effet, lundi matin, sur 450 ouvriers, 156 seulement sont descendus.

Le travail est normal sur les autres points de la concession de l'Escarpelle, et on espère que la grève n'aura pas de durée.

Une délégation des grévistes a été reçue, à 15 h., par MM. Lecouffe, ingénieur principal de la Compagnie de l'Escarpelle, et Viron, ingénieur de la fosse n° 5.

A la suite de cette entrevue, une réunion a été tenue chez Carlier, à Pont-de-la-Deûle.

On sait que le mouvement a été provoqué par le renvoi du mineur Delsaux, qui a exercé des violences sur un poion. Mais, ce qu'on ignore encore, c'est que la Compagnie avait résolu de surseoir au congédiement de Delsaux. Le Comité unitaire, au courant de cettte dernière décision, n'en a tenu aucun compte et n'en a pas informé ses adhérents.

Chacun souhaite que le travail reprenne normalement mardi; ainsi en a décidé du reste, hier soir, le comité unitaire.

Chronique Locale

ROUBAIX

Aujourd'hui, mardi 14 janvier :

Aujourd'hui, saint Hilaire.

Soleil : Lever à 7 h. 42; coucher à 16 h. 19.

Lune : Dernier quartier du 8; pleine le 14.

Bulletin météorologique pour la journée du 14 (Région Nord) : Temps toujours médiocre, ciel alternativement couvert avec pluie ou nuageux avec éclaircies et rares ondées; vent de Sud-Ouest, 10 à 17 mètres; rafales. Même température; minimum en hausse de 3e.

Consultati n de nourrissons du Comité Roubaisien de l'Enfance : 10 h., Crèche de la rue Marie-Buisine; 14 h., local de la Goutte de Lait.

Dispensaire Pierre-de-Roubaix, 90, rue des Longues-Haies : à 14 h., consultation pour adultes.

Dispensaire d'hygiène sociale du Fontenoy, 43, rue de Cassel : à 14 h., consultation pour adultes.

Les Anciens Combattants de 70-71 réduits à quelques-uns confient la garde de leur drapeau à M. Georges Motte

gendre de leur président d'honneur fondateur Paul Watine

Le temps accomplit sans cesse son œuvre, éclaircissant sans pitié les rangs de ceux qu'unirent à jamais de grands souvenirs.

Parmi les générations d'avant-guerre, qui ne se souvient d'avoir vu, lors des cérémonies patriotiques, défiler martialement dans nos rues, en groupe encore compact, ces hommes qui n'étaient pas encore des vieillards, les anciens combattants de 1870-71? On les admirait, on les vénérait.

Hélas! une autre guerre, autrement terrible, est venue. Plus de quinze ans ont passé. Aujourd'hui, à Roubaix, nos anciens de 1870 ne sont plus que treize.

Leur grand âge les empêchant de participer avec leur drapeau aux manifestations patriotiques publiques, ils ont décidé d'assurer dès à présent la conservation de ce glorieux emblème. Répondant à un désir exprimé autrefois par leur président d'honneur-fondateur, M. Paul Watine, M. Louis Detournay, président-fondateur de leur société « L'Ancienne », fondée en 1892, accompagné de M. Léon Lefèvre, fondateur, se sont rendus chez le gendre de M. Watine, M. Georges Motte, président de la Chambre de commerce, pour le prier d'accepter la garde du drapeau.

Au cours d'une entrevue aussi émouvante pour les uns que pour les autres, M. Motte, entouré de Mmes Motte, de ses enfants et petits-enfants a chaudement remercié ces vieux braves de leur geste de confiance et a déclaré accepter ce dépôt sacré auquel il assurera chez lui une place d'honneur.

HALLE FLIPO. — Beurre, 22.20; extra 24 et 23. Pain d'épices, 6.25. Gruyère, 13. Café, 18. Margarine, 9.40. Biscuits, 6.50 à 11. 172d

Le projet du monument J.J. Weerts par M. Descatoire est admis

Dans la réunion qu'il a tenue hier à l'Ecole des Arts industriels, sous la présidence de M. Georges Motte, le Comité Weerts, mis au courant par M. F. Florquin, l'actif secrétaire général, des pourparlers accomplis depuis la dernière séance, en juin, a admis, après quelques remarques de détail, le projet définitif de monument à élever à l'éminent et regretté artiste.

On sait que ce monument a été confié à notre compatriote du Nord, le maître Alexandre Descatoire. Le distingué sculpteur a conçu une œuvre qui, tout en exaltant dignement la mémoire du célèbre peintre roubaisien, présentera un caractère artistique original.

Ce monument sera élevé, on le sait, à l'entrée du Parc Barbieux, à gauche, faisant face au monument Nadaud. D'une hauteur totale de 4 m.75 avec la base gazonnée et le socle, il comportera une stèle couronnée du buste de Weerts et flanquée de deux figures symbolisant la Peinture et l'Inspiration.

Le Comité a enregistré avec plaisir la souscription de cinq cents francs de la Ville de Tourcoing.

En ouvrant la réunion, la première qui se tenait depuis la mort de M. Champier, M. Georges Motte avait exprimé en termes délicatement émus les regrets du Comité pour la disparition, qui cause un si grand vide, de l'éminent administrateur de l'Ecole des Arts et Industries textiles.

BELLES LAINES A TRICOTER, SOLDÉES à des prix très avantageux, au magasin d'usine du «Singe Rouge», 17, Grande-Rue. Entrée du magasin de détail au fond de la grand'porte. d

WIENER ET DOUCET A LILLE

Les quelques places disponibles pour le concert de gala Wiener et Doucet qui aura lieu demain mercredi, 15 janvier, à 20 h. 30, salle de la Société Industrielle, sont en vente au bureau de location jusqu'à 17 h. le jour du concert et à 20 h., au Théâtre, où le public risquera de ne plus en trouver.

Bock Meyerbeer. Vins fins, liqueurs 1er choix.

LES CONFÉRENCES DE L'UNIVERSITÉ DES ANNALES

Nous publions ci-dessous les dates des quatre prochaines conférences organisées par l'Association littéraire du Nord. Comme on le remarquera ces conférences n'auront plus lieu le vendredi comme les précédentes mais le mercredi.

Mercredi 15 janvier, à 17 h.: « La Féerie au Théâtre: de Shakespeare à Barrie », par M. André Maurois. — Mercredi 22 janvier, à 17 h.: « Le Romantisme en Allemagne: Goethe » par M. Gaston Rageot. — Mercredi 5 février, à 17 h.: « L'Espagne d'aujourd'hui », par M. Paul Reboux. Danses espagnoles.

Mercredi 12 février, à 17 h.: « Le Romantisme dans la diplomatie: Chateaubriand et Metternich » par M. de Saint-Aulaire, ancien ambassadeur de France à Londres.

Arthur BUYSSENS. 159, Boulevard d'Armentières (Tél. 30.060). Carrelages céramiques, Revêtements faïences, mosaïques, dalles d'usine, carr. ciment. 31189

LES FUNÉRAILLES DE M. J.-B. DUVIVIER

Lundi à 9 h. 30, ont eu lieu en l'église Saint-Antoine, les funérailles de M. J.-B. Duvivier, chevalier du Mérite Agricole et titulaire de la médaille d'honneur du Travail de la maison Vanoutryve et Cie, président honoraire du Cercle colombophile « La Concorde » et de la société célébophile « Les Vétérans ». La levée du corps a été faite par M. le Curé de la paroisse, entouré d'un nombreux clergé, dans une chapelle ardente où le corps avait été déposé. La messe a été célébrée par M. le Curé qui a donné l'absoute. Dans l'assistance qui était très nombreuse, on remarquait MM. Edouard Roussel, conseiller général; Félix Vanoutryve, Emile Rasson, ainsi qu'une délégation du personnel de cet établissement, des représentants des cercles, fédérations et des sociétés colombophiles de Roubaix et des communes voisines. Le deuil était conduit par le fils et les gendres du regretté défunt.

A l'issue de la cérémonie religieuse, MM. Jules Krabansky et Louis Declercq, ont, au nom de « La Concorde » et des Vétérans, rappelé les mérites du cher disparu et les distinctions honorifiques qu'il avait obtenues. En terminant, ils ont dit tout le dévouement qu'il n'a jamais cessé de donner pour le perfectionnement du sport auquel il était si attaché.

Pas de bon café sans chicorée PASTEUR. 25022

A PROPOS DE LA DISTRIBUTION DU LAIT PAR L'ŒUVRE DE LA GOUTTE DE LAIT

Le Comité de l'œuvre de « La Goutte de Lait » nous prie d'insérer:

La clientèle habituelle de la Goutte de Lait est informée que le service de distribution a repris son cours normal. Le Comité a cru nécessaire de changer le mode de distribution qui donnera certainement toute satisfaction après les quelques jours de mise au point qui permettront au nouveau distributeur de prendre contact avec les habituées de l'œuvre. Si quelque réclamation devait se produire, M. Leclercq se ferait un plaisir d'y remédier sans retard.

PAUL LEROY fabrique le siège. 28831

Distinction honorifique

Nous apprenons qu'un de nos concitoyens, M. Louis Lestienne, moniteur de la société de gymnastique féminine « Les Hirondelles » de Cosne (Nièvre) vient de recevoir la médaille d'argent de l'Education physique du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts en récompense des longs services rendus à la cause sportive.

Notre concitoyen, ancien gymnaste de « La Roubaisienne » avait été assez longtemps moniteur de la société « L'Avenir du Fontenoy » et est le frère cadet de nos concitoyens, MM. Henri, Joseph, Pierre, et Albert Lestienne; ce dernier est chef du bureau des Archives à la Mairie.

Nos plus vives félicitations au nouveau médaillé.

BOUCAU chausse les pieds sensibles. 28434

L'assemblée générale de la colonie belge de Roubaix et environs

L'assemblée générale de la Colonie belge de Roubaix et environs, qui sera honorée de la présence de M. L. Thaens, conseil général de Belgique, aura lieu le dimanche 9 février, à 15 h., au siège social, 126 rue de la Gare, Roubaix.

Les membres désireux de poser des questions ou de faire des propositions devront en faire parvenir le texte pour le 25 janvier, au plus tard.

Le registre des comptes rendus des séances du Conseil sera tenu à la disposition des sociétaires le 2 février de 11 à 12 h.

L'assemblée générale sera suivie d'une séance récréative à l'occasion de laquelle la section théâtrale de la colonie fera ses débuts.

IL EST ARRIVÉ le poste sensationnel, le clou de la saison : **L'ONDIA-SECTEUR.** Réclamez-le partout et au **Comptoir d'Eclairage**, rue de la Gare, 60 (Tél. 29.42). 29862

Au Comité officiel des Fêtes du Fontenoy

Le Secrétaire se tiendra aujourd'hui Mardi, de 18 à 20 h., 79, rue de Blanchemaille, à la disposition des gagnants de livrets, ci-dessous désignés et qui n'ont pas encore communiqué leur état civil pour l'établissement du livret : Pollet Paul, Lemaire Georgette, Pollet Robert, Majermans Marie-Thérèse, Bolsius Micheline, Desreumaux Renée, Bhom François.

Les états-civils devant être remis à la Caisse d'Epargne dans le plus bref délai, les gagnants n'ayant pas fait cette démarche seront d'office éliminés.

Un court-circuit provoque un incendie

Au cours de la nuit de Dimanche à Lundi, vers 1 h. 30, un incendie s'est déclaré dans l'habitation de M. Hubert Verdick, négociant en tissus, 24, rue Victor-Hugo. Le feu s'est déclaré par suite d'un court-circuit qui se produisit à la prise de courant d'un appareil de T. S. F. Des flammes jaillirent et bientôt se communiquèrent aux rideaux et tentures puis au mobilier de la pièce. Une bibliothèque subit le même sort et, comme ce meuble se trouvait près d'un compteur à gaz, les tuyaux de plomb coulèrent sous l'action de la chaleur et le gaz vint s'ajouter aux flammes et à la fumée. Cet incident aurait pu devenir dramatique. Fort heureusement, les pompiers furent rapidement sur les lieux et aplatirent les extrémités des tuyaux de plomb, afin d'empêcher la fuite du gaz. Quant à l'incendie qui s'était limité à une seule pièce, il fut rapidement éteint à l'aide de seaux d'eau. Néanmoins, les dégâts seraient assez élevés et l'on estime qu'il ne serait pas inférieurs à 10.000 fr.

LA MERVEILLE SUR SECTEUR « PHILIPS », vous est offerte à l'essai p' DE RUYCK, 128, Gde-Rue et 46, r. St-Georges. Demandez-le.

En tombant de sa motocyclette

Un chauffeur d'auto, M. Gaston Caby, 27 ans, demeurant rue de l'Alouette, 42, par suite d'un faux mouvement, est tombé dimanche soir de sa motocyclette, au Croisé-Laroche. Dans sa chute M. Gaston Caby s'est fracturé l'avant-bras gauche. Il a été admis à l'hôpital « La Fraternité » après avoir reçu les soins de M. le docteur Desbonnets.

Un Mongy et un camion entrent en collision

Lundi, vers 12 h. 05, le Mongy n° 425 qui quittait la place de la Liberté, se trouvait sur la chaussée gauche du boulevard Gambetta, face aux usines Motte-Bossut quand il entra en collision avec l'arrière d'un camion attelé chargé de caisses et conduit par M. Debossère, 73, rue de l'Epeule, au service de M. Beuriez, 90, rue de Wasquehal. Fort heureusement, si près de son point de départ, le tramway ne marchait pas à une grande allure et le choc se réduisit à un défoncement de l'avant du tramway. La voiture s'en tira également sans grand dommage.

POUR LE TIMBRE ANTITUBERCULEUX — Une collecte faite chez M. Marcel Lecomte, cafetier, 69 rue du Fresnoy, a rapporté la somme de 20 fr.

L'UNION DES MAITRES ARTISANS DE ROUBAIX, LANNOY ET LEURS CANTONS recommande aux Artisans de déclarer le salaire de leurs ouvriers et apprentis avant le 1er février et leur propre salaire avant le 1er mars. Pour tous renseignements, s'adresser au Secrétaire qui est de permanence au siège, « Café Pandore », 22, rue Pauvrée, tous les dimanches, de 10 h. à midi, et le jeudi, de 14 à 19 h.

MELOMANES ROUBAISIENS. — Ce soir mardi, à 19 h. 30, répétitions partielle et générale.

CHORALE ST-SEPULCRE. — Répétition ce soir, à 8 h. 30, au local, Maison St-Louis, 71, rue Descartes.

CERCLE SYMPHONIQUE ROUBAISIEN. — Ce soir, à 20 h., répétition générale au siège : Café d'Etrennes. A l'issue de la répétition, réunion de la Commission.

CHORALE DU FONTENOY. — Ce soir, à 20 h. 30, au siège, répétition générale.

CHORALE DU NOUVEAU-ROUBAIX. — Ce soir, répétition partielle pour toutes les voix, au Café de M. Jules Ladame, 20 rue de la Fontaine.

HARMONIE DE LA SOLIDARITE. — Aujourd'hui mardi, répétition générale à 19 h. 30.

GROUPE FRATERNEL JEAN DALMULLE. — Répétition générale ce soir mardi à 19 h. 30, au siège.

CHORALE PAROISSIALE DU T.-S.-REDEMPTEUR « LA FRATERNITÉ ». — Ce soir, à 20 h., répétition générale.

COMBATTANTS REPUBLICAINS. — Ce soir mardi, à 19 h., réunion de la Commission colombophile.

CHORALE FERDINAND-BUISSON. — Répétition générale ce soir mardi, à 19 h. 30.

Les grands froids

dans nos régions, nous surprennent en Janvier et Février.

C'est alors que l'on s'aperçoit de l'insuffisance de nombreuses installations de chauffage central.

Vous pouvez y suppléer **très facilement et à peu de frais** sans remanier votre installation en plaçant dans les pièces que vous occupez un bon foyer à gaz.

Soyez donc prévoyant, et dès maintenant, rendez visite aux magasins d'exposition et de vente de la **Société Roubaisienne d'Eclairage, 28, Gde-Rue et 58, rue de Tourcoing,** où vous trouverez un choix considérable des meilleurs foyers à gaz et aux meilleurs prix.

Si votre installation ne permet pas d'alimenter un foyer à gaz, utilisez alors un **radiateur électrique** dont vous trouverez de nombreux modèles aux mêmes adresses.

Ouvrez un robinet,
Frottez une allumette,
et vous aurez instantanément le supplément de chaleur que vous désirez.

Branchez votre radiateur électrique sur une prise de courant, vous obtiendrez les mêmes résultats.

Quoi de plus facile et de plus commode ! 7d

KAT'O SPORT
APÉRITIF IDÉAL

CROIX

UN INCENDIE, RUE DE TRIPOLI

Un incendie a éclaté hier soir, vers 18 heures, au N° 20 de la rue de Tripoli, dans l'entrepôt de M. Bruynooghe, marchand de pommes de terre, contigu à la maison d'habitation, située 63, rue Kléber.

C'est Mme Bruynooghe qui s'aperçut la première que le feu avait pris dans le grenier de l'écurie, séparée par une cour de la maison proprement dite. Elle alerta immédiatement par téléphone les pompiers de Roubaix et ceux de Croix, qui furent bientôt sur les lieux, respectivement commandés par le capitaine Craye et le lieutenant Renard.

Le feu, qui avait pris naissance dans un grenier chargé de paille, avait trouvé là une matière essentiellement combustible et très vite il avait embrasé cette partie du magasin. L'écurie qui se trouve au rez-de-chaussée fut en un clin d'œil débarrassée des deux animaux qui s'y trouvaient: un cheval et un porc.

Les lances inondèrent le hangar et à 19 h. 30 le sinistre était nettement circonscrit.

Sur les lieux étaient présents: MM. Seigneur, maire de Croix et Bicheyre, commissaire de police.

Les dégâts sont relativement importants. On ignore la cause du sinistre.

POUR LES VIEILLARDS DE L'HOSPICE. — M. Georges Dubois, pompier, 115 fr.: Echo de Noël, versé à M. Montois, 50 fr.

POUR LES SOLDATS. — Le Comité philanthropique et l'Administration municipale invitent les familles qui désirent que leurs fils actuellement soldats profitent de la répartition du reliquat du produit de la dernière fête au bénéfice des soldats, sont priés de se présenter à la Mairie samedi prochain, 18 janvier, de 14 à 18 h., munies du livret de famille et de l'adresse exacte du soldat, en vue de procéder à l'inscription. Les parents dont les enfants participent au régiment avec le prochain contingent et qui eux aussi, désirent que leur fils participent ultérieurement à la prochaine distribution, sont priés de se faire inscrire à la Mairie, au Bureau du Secrétariat (mêmes date et heures). Ultérieurement, après l'inscription des recrues, ils seront invités à donner l'adresse précise des jeunes soldats.

L'EXPOSITION ATTENDUE PAR TOUS... ...c'est celle des « 100.000 CHEMISES DE PARIS », où vous trouverez de la Lingerie parfaite à des prix étonnants. Actuellement : chemise blanche, 21,50; chemise de couleur avec 2 cols, percale d'Alsace ou Jumel écru, 25.75; Chemises de nuit, galon fantaisie 19.90. - SUCCURSALE DE LILLE : 79, rue Nationale.

WATTRELOS

Révision des listes électorales

Le tableau de rectification de la liste électorale générale est déposé, à partir du 15 janvier, au Secrétariat de la Mairie, pour être communiqué à tout requérant. Il invite tous les citoyens à réclamer leur inscription sur la liste électorale. Les demandes en inscriptions ou en radiations sont reçues à la Mairie, bureau du Secrétariat, 3e guichet, tous les jours de la semaine, de 8 à 12 h. et de 14 à 18 h., et le dimanche, de 10 h. à midi. Le mardi 4 février, le bureau des élections sera ouvert jusqu'à minuit, dernier délai. Aucune demande ne pourra être reçue après le 4 février, minuit. Les intéressés sont invités à se présenter à la Mairie, munis du livret militaire ou toute autre pièce justifiant de leur nationalité; d'un certificat de radiation de la liste électorale de leur résidence antérieure; d'un récépissé de changement de domicile ou pièce attestant que les demandeurs habitaient Wattrelos avant le 1er octobre 1929 (ceux qui ont effectué un changement de domicile ne sont pas astreints à une résidence de six mois et peuvent se faire inscrire de suite).

Les électeurs déjà inscrits sur les listes et qui ont changé d'adresse ou de section sont priés de faire opérer les rectifications dans le plus bref délai.

Départ de deux sous-brigadiers de douane

Récemment nommés commis, à Wervicq-Sud et au Grimonpont (Leers), les sous-brigadiers Jules Dupont et Jean Bataille, de la brigade de la Houzarde, ont été l'objet avant leur départ, d'une manifestation d'amitié, de leurs camarades. Elle fut chaleureuse car au cours de leur séjour à Wattrelos, ces deux braves fonctionnaires surent acquérir l'estime et la confiance de leurs collègues.

Au Café Castelain, les vins d'honneur furent servis et une petite fête s'ensuivit au cours de laquelle des chanteurs se firent entendre dans d'excellents morceaux.

Au nom de la brigade, le sous-brigadier Petit, remit un objet d'art à M. Dupont, tandis que le sous-brigadier Bulté, doyen de la brigade, faisait ressortir ses qualités et l'assurait d'un bon souvenir.

Mme Dupont fut l'objet également d'une manifestation de sympathie de la part des dames et reçut en gage d'amitié un joli vase. Un tel témoignage d'attachement émut fortement les deux époux qui remercièrent du fond du cœur.

Le lendemain, chez lui à la caserne, le sous-brigadier Jean Bataille reçut les mêmes preuves d'amitié et un objet d'art lui fut offert également.

Une saisie de 18 kilos de tabac et d'un vélo

De patrouille au sentier Hellin, la brigade de Roubaix-gauche aperçut des fraudeurs qui s'enfuirent à leur approche et abandonnèrent un ballot contenant 18 kilos de tabac étranger et un vélo.

Un acte de probité

Le préposé des douanes Delacer, se trouvant de service au poste de la Houzarde, trouva un sac de dame contenant une certaine somme d'argent qu'il s'est empressé de porter au commissariat de police. L'intéressée, Mme Vion, rue des Trente, à Roubaix, a pu rentrer en possession de son bien. Nos félicitations pour cet acte de probité.

FANFARE ACCORDEONISTE « L'AVENIR DU CRETINIER ». — Demain mercredi, répétition partielle. Leçon de solfège par le chef, M. F. Desobrie. Vendredi 17, à 19 h. 30, répétition générale pour nouveaux morceaux au répertoire. A 21 h., réunion de la Commission. Question très importante.

AVIS AUX ETRANGERS. — On rappelle aux étrangers que la validité de la carte de séjour expirée depuis le 31 décembre 1929, qui les dispense, afin d'éviter des poursuites judiciaires et l'application des pénalités fiscales, solliciter le renouvellement de la dite carte avant le 31 mars 1930, en se présentant au Commissariat de Police, rue des Prêtres, munis de 4 photographies et, pour les ouvriers, du certificat de travail.

LIQUEUR
CORDIAL-MÉDOC

LANNOY

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal s'est réuni samedi, sous la présidence de M. Samuel Dujardin, maire.

M. le Maire ouvre la séance, communique la démission de M. Jean Bury, adjoint au maire et invite l'assemblée à procéder à l'élection de son successeur. M. Auguste Piat a été proclamé adjoint par 11 voix sur 16 votants.

Sur la proposition de M. le Maire, le Conseil municipal décide de créer pour la durée du mandat du Conseil, un poste supplémentaire d'adjoint, conformément à la loi du 27 juillet 1923 et procède immédiatement à la nomination. M. Victor Vandenborpe est proclamé deuxième adjoint par 11 voix sur 16 votants.

Enlèvement des boues et immondices. — M. le Maire est autorisé à signer un marché pour l'enlèvement des boues pour une nouvelle période de trois ans.

Commissaires-répartiteurs des Contributions directes. — Le Conseil dresse la liste de proposition de nomination de commissaires-répartiteurs des contributions pour 1930.

Chambre d'Agriculture. — M. Auguste Piat est nommé délégué pour la révision de la liste électorale de la Chambre d'Agriculture en 1930.

Inspection des viandes. — Le traitement du vétérinaire-inspecteur est porté à 1.500 francs par an.

Ecoles. — Le Conseil accepte la proposition de M. l'Inspecteur primaire relative au congé mobile pour 1930. Il prend ensuite connaissance de la lettre de M. l'Inspecteur d'Académie informant la Municipalité que M. le Ministre de l'Instruction publique accorde, à titre gratuit, une machine à écrire pour le cours complémentaire de garçons.

Allocations aux réservistes. — Le Conseil prend connaissance de la lettre de M. le Préfet faisant connaître que la délibération du Conseil municipal, votant une allocation aux réservistes, n'est pas susceptible d'approbation.

FLERS

TOURNEE DU CONTROLEUR. — Demain mercredi, de 14 h. 30 à 16 h. 30, le contrôleur sera à la Mairie (section du Bourg).

TOUFFLERS

Une conférence du R.P. Piat

Ce soir, à 20 h., dans la salle du Patronage, le R. P. Piat, Franciscain, parlera du « Document romain sur le syndicalisme chrétien ». L'intérêt du sujet, qui s'adresse particulièrement aux travailleurs: ouvriers ou employés et l'éloquence imagée et attrayante de l'orateur que les Touffiersois ont déjà pu apprécier, attireront certainement un auditoire très nombreux.

La salle sera chauffée et les dames sont instamment invitées à y assister.

Au Groupement de défense des usagers des tramways

Le Groupement des usagers des tramways a tenu son assemblée générale en son local, rue de Roubaix, 2, à Toufflers.

Au cours de cette assemblée, particulièrement honorée de la présence de M. Verdier, maire, il a été recueilli de nouvelles adhésions à ce groupement qui, nous le rappelons, a pour but de s'unir pour présenter aux services des Transports en commun les revendications légitimes des usagers des tramways, tant au point de vue « confort » qu'au point de vue « économie ».

L'assemblée a pris note avec satisfaction d'une démarche effectuée auprès de l'administration des tramways par M. Bonte, membre. Il a été décidé de remercier M. Bonte de cette intervention, puis décide de maintenir son désir de voir rétablir autant que possible le régime ancien, c'est-à-dire service à 10 minutes, mais surtout et principalement adjonction d'une remorque à tous les tramways desservant « Touffiers-Terminus ».

LEERS

COIN DES « AMIS DE LEERS »

L'Agence postale

1. **Considérations générales.** — Le bureau de poste à service restreint dénommé agence postale peut fonctionner chez les débitants de tabac, les commerçants ou industriels, ou même, chez les particuliers. L'Agence postale est chargée, indépendamment des opérations du guichet, de la remise des correspondances ordinaires et des chargements. Elle participe, en outre, au paiement à domicile des mandats français ou internationaux. Elle effectue le recouvrement des effets de commerce et la distribution des objets grevés de remboursement. Elle sert d'intermédiaire entre les déposants et le bureau d'attache pour les opérations relatives au service de la Caisse nationale d'épargne.

2. **Le personnel.** — La personne chargée d'une agence postale prend le titre de gérant. Elle est désignée, après enquête, par le directeur des Postes et Télégraphes de la région, et doit, avant son installation prêter le serment d'inviolabilité du secret des correspondances. Le gérant peut être autorisé à se faire aider par des personnes agréées par le directeur régional. L'ensemble du service de l'agence postale est confié autant que possible, aux membres d'un même ménage.

3. **Le local.** — Le local nécessaire au fonctionnement du service, suffisamment spacieux pour permettre, le cas échéant d'y installer une cabine téléphonique, est fourni par le gérant. Il n'est pas indispensable qu'une pièce spéciale soit affectée au service postal, mais la partie réservée aux opérations, doit être isolée du surplus de la pièce par une cloison pleine ou grillagée dans laquelle sont pratiqués les guichets nécessaires, cette installation est à la charge du concessionnaire qui est couvert de ses frais jusqu'à concurrence d'une certaine somme.

L'Administration fournit gratuitement tout le matériel nécessaire au bon fonctionnement du service.

L'Agence postale est rattachée à un bureau de plein exercice dont elle est considérée comme la succursale. Elle porte le nom de la commune sur le territoire de laquelle elle fonctionne.

4. **Les attributions.** — L'Agence postale effectue les opérations suivantes: Vente de timbres-postes de quittances, réception des lettres et objets soumis à la recommandation, expédition et distribution des correspondances, réception des envois de valeurs à recouvrer, émission et paiement des mandats français et internationaux recouvrement des effets de commerce, réception des demandes d'ouverture de comptes-courants postaux; en outre, elle sert d'intermédiaire pour les versements ou remboursements épargne.

L'Agence postale peut, sur la demande du gérant vendre au public les papiers timbrés de toute nature et les timbres mobiles pour affiches.

Les Amis de Leers.

WILLEMS

A la Société d'horticulture

Les sociétaires peuvent dès maintenant retirer leurs paquets de graines chez M. Delabassée, directeur de l'Ecole communale, moyennant versement de la cotisation annuelle, soit 8 fr. 50.

Les personnes désireuses de l'inscrire en vue d'obtenir une série de graines peuvent s'adresser à M. Delabassée, délégué de la société pour la commune. Le droit supplémentaire d'entrée leur sera compté 5 francs.

Société de secours mutuels St-Vincent de Paul

Le dimanche 19 janvier, à 15 h. 30, au siège, Maison commune, réunion trimestrielle de la Société de secours mutuels « Saint-Vincent de Paul ». Vu l'importance de l'ordre du jour, les sociétaires sont instamment invités à y assister.

POUR LES CONTRIBUABLES. — Des formules de déclaration d'impôt sur le revenu, sur les bénéfices industriels et commerciaux, taxe d'apprentissage, dégrèvements pour charges de famille, sont à la Mairie à la disposition des intéressés.

Femmes, préparez vous-même

votre JOUVENCE : versez le contenu d'un flacon d'extrait de **TONI JOUVENCE** dans un litre de vin blanc pour obtenir le plus puissant régulateur de la circulation du sang. Son usage (1 petit verre à liqueur avant chaque repas), donne des résultats merveilleux et indiscutables dans un grand nombre d'affections qui désolent la femme : anémie, lassitudes, malaises, migraines, nervosités, irrégularités, hémorroïdes, varices, affections de la peine, etc.. Le flacon d'extrait de **TONI JOUVENCE**, 6.75. La cure (trois flacons), 19.50 — **Pharmacie Delhemmes**, 28, Grande-Rue, 26, Roubaix. 28802

TOURCOING

Aujourd'hui, mardi 14 janvier :

Hôtel de Ville : Bureaux ouverts au public de 9 à 12 h. et de 14 à 17 h.

Caisse d'Epargne : de 9 h. 30 à 11 h. 30 et de 14 à 16 heures.

Etablissement Municipal de Bains : de 8 h. à 11 h. 30 et de 14 h. à 18 h. 30.

Bibliothèque Communale : de 9 à 12 h. et de 14 à 18 heures.

Fédération Nationale Catholique : Réunion remise au 29 janvier.

L'Education physique dans les écoles communales

Au cours de l'une de ses réunions, le Conseil municipal de Tourcoing avait à émettre son avis sur un rapport du maire concernant l'éducation physique dans les écoles, et après examen de la question, décidait de donner un plus grand développement à cette éducation.

Le rapport constatait que « malgré tous les efforts faits pour assurer son développement physique, la jeunesse, notamment entre 7 et 14 ans, n'a pas la vigueur qu'on lui connaissait autrefois. Dès lors, tous les moyens de la fortifier doivent être mis en œuvre et l'un d'eux est la gymnastique, à condition qu'elle soit sérieusement appliquée. »

Dans un congrès tenu récemment, les professeurs d'éducation physique ont été unanimes à reconnaître que le semblant de gymnastique pratiqué actuellement, n'avait pas de rendement utile.

« Pour qu'il en soit autrement, il est nécessaire que les enfants soient rassemblés par groupes ne dépassant pas cinquante élèves de même âge et de même force, et que les séances, conformément au programme, atteignent une durée de une heure et demie à deux heures par semaine.

» Or, il existe actuellement pour toutes les écoles communales ou officielles de Tourcoing, un professeur pour l'ensemble des écoles de garçons, un professeur pour l'ensemble des écoles de filles; un professeur pour l'Institut Colbert et un professeur pour l'Institut Sévigné. »

Le professeur se rend une fois par semaine dans les écoles qui lui incombent, pendant une heure et demie environ. L'ensemble des élèves est divisé en deux groupes qui lui sont envoyés successivement. Il a donc ainsi en même temps, deux ou trois classes, ce qui lui donne un effectif de beaucoup trop élevé pour essayer de rectifier les mauvaises attitudes et rendre profitables les leçons qu'il donne.

Pour obtenir un meilleur résultat, il ne faudrait donc prendre que deux classes à la fois, ce qui permettrait au professeur d'établir des leçons appropriées qui ne devraient en aucun cas, avoir une durée de plus de trente minutes, jeux compris.

Nous verrons dans un prochain article, ce qui a été fait.

M.-J. Sn.

SOUVENIR. Berceuse à Pierrot, disque Pathé. **E. Delplanque**, 80, rue de Gand, Tg. 66935d

La réunion mensuelle de la Chambre de Commerce

(SUITE)

Zones franches. — Sur rapport de M. Léon Mareseaux.

La Chambre de commerce de Tourcoing, après avoir examiné la proposition de loi de M. Candace, député, tendant à la création de zones franches maritimes et fluviales;

Et étudié les observations présentées à cette proposition par les services du ministère du commerce et de l'industrie;

Considérant que la création de ces zones constituerait au profit de certains produits étrangers un avantage incontestable que rien ne semble justifier, puisque la proposition de loi exclut les transformations d'ordre industriel, pour n'autoriser que les opérations purement commerciales (triage, mélanges, etc.), ne modifiant pas la nature de la marchandise;

Qu'en ce qui concerne les taxes intérieures, les dispositions du régime de la soumission cautionnée et de celui de l'administration temporaire semblent suffisamment libérales pour en affranchir toutes les opérations de réexportation;

Qu'il apparaît que l'institution des entrepôts, tant réels que fictifs, est en mesure de rendre au négoce exportateur tous les services utiles;

Qu'il existe enfin d'autres moyens de poursuivre la conquête des marchés extérieurs, sans constituer un privilège pour certaines régions du pays;

Déclare ne point donner son approbation à la proposition de loi dont il est question.

Exposition coloniale de 1931. — Le Syndicat des fabricants de tissus a désigné M. Charles Tiberghien industriel, à Tourcoing, pour faire partie de la Commission d'admission de la classe des fils et tissus de laine lors de l'exposition coloniale qui doit se tenir à Paris en 1931.

Circulation et transports. — Passage des autos à la frontière. — M. Masquilier après exposé des démarches poursuivies auprès des gouvernements français et belges pour obtenir une sérieuse amélioration du régime actuel de passage des autos à la frontière franco-belge, propose à la Chambre de commerce de s'associer au vœu émis par la Chambre de commerce de Roubaix, ainsi conçu:

« En attendant un régime plus libéral, c'est-à-dire la libre entrée et la libre circulation dans les deux pays, il est urgent d'examiner la possibilité d'accorder aux frontaliers une réduction des deux tiers environ, comme en matière postale sur le droit de circulation actuel. »

» Le nombre de jours maximum autorisé pour la circulation avant l'application de la taxe régulière nationale sera porté à 90 au moins.

» La délimitation de la zone dite frontalière sera le même que celle admise en régime postal. »

La Chambre de commerce de Tourcoing décide d'appuyer ce vœu auprès des pouv